



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 2 mars 2020, à 19h30, à la salle du conseil

Madame la mairesse, Line Fréchette, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Siège # 2	M. Jocelyn Brière	Siège # 4	M. Joël Jutras
Siège # 3	Mme Stéphanie Bonin	Siège # 5	Mme Nancy Letendre
		Siège # 6	M. Marcel Sinclair

Le conseiller, M. Daniel Nadeau, est absent.

Mme Emilie Trottier, directrice générale / secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

Ouverture de la séance

La mairesse, Mme Line Fréchette, constate le quorum à 19h30 et déclare la séance ouverte.

(2020-03-2966)

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédigé en laissant l'item *Varia* ouvert à d'éventuels ajouts.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Ordre du jour:

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020

ADMINISTRATION

3. Adoption : Règlement numéro 574-20 relatif aux normes régissant l'affichage des avis publics
4. Avis de motion : Règlement numéro 575-20 relatif à la réglementation du camp de jour
5. Infotech : Autoriser l'achat d'une banque d'heure au montant de 2 253,51 \$, taxes incluses
6. MRC de Drummond : Dépôt des formulaires pour les immeubles en saisie et vente pour défaut de paiement de taxes municipales
7. Union des Municipalités du Québec. : Autoriser l'inscription au congrès de l'UMQ, du 20 au 22 mai 2020
8. Autoriser le remboursement des frais de vidange pour l'année 2019-2020



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

SÉCURITÉ CIVILE

9. Appel d'offres sur invitation : Autoriser l'envoi d'appel d'offres sur invitation pour l'acquisition et l'installation d'une génératrice pour les bureaux municipaux et la salle municipale

VOIRIE

10. Autoriser l'affichage du poste saisonnier de journalier, emploi étudiant pour l'été 2020
11. Député provincial de Johnson : Demande de subvention à même l'enveloppe discrétionnaire sur le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local
12. Entreprise Mirroy Inc. : Mandat pour le balai mécanique au coût approximatif de 1700 \$, taxes et transport inclus
13. Entreprises Bourget : Mandat pour l'abat poussière au montant maximal de 17 563,58 \$, taxes incluses
14. Appel d'offres sur invitation : Autoriser l'envoi d'appel d'offres sur invitation pour les travaux de fauchage des abords des routes
15. Plamondon : Mandat pour le transport de la pierre pour le rechargement des routes gravelées
16. Germain Blanchard : Mandat pour nivelage des routes gravelées au montant approximatif de 3 400 \$

HYGIÈNE DU MILIEU

17. Compteurs d'eau du Québec : Autoriser l'achat de 6 compteurs d'eau au montant de 1 744,17 \$

URBANSIME

18. C.P.T.A.Q. : Appui à la demande de la compagnie 9338-7504 QUEBEC INC afin d'autoriser la poursuite et l'agrandissement de l'exploitation d'une carrière sur les lots 4 687 002 et 4 686 993
19. Demande d'exclusion de la zone agricole afin d'inclure une partie du lot 4 433 613 à l'exclusion numéro 418402
20. MAMH : Demande de prolongation de douze (12) mois pour la refonte de la réglementation en urbanisme

LOISIRS

21. Mandat pour la réalisation des plans d'ingénierie pour le nouveau bâtiment au parc du Sanctuaire
22. MRC de Drummond : Dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds culturel pour la réalisation du festival
23. Adoption des comptes à payer
24. Varia

Les points suivants sont ajoutés au varia :

- a) MAMH : Subvention destiné à la mise en commun d'une ressource en loisirs avec la municipalité de Saint-Bonaventure
- b) Dépôt de la lettre de démission du directeur du Service de sécurité des incendies
- c) Autorisation de signature de l'entente de fin d'emploi du directeur du Service de sécurité des incendies



MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

N° de résolution
ou annotation

d) Embauche de M. Christian St-Sauveur au poste de directeur par intérim du service de sécurité des incendies

25. Période de questions

26. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

(2020-03-2967)

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-03-2968)

3. Adoption : Règlement numéro 574-20

Relatif aux normes régissant l'affichage des avis publics

Attendu qu'une Municipalité peut désormais, en vertu des dispositions de l'article 433.1 du Code municipal du Québec, adopter un règlement sur les modalités de publication de ses avis publics;

Attendu que la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham désire déterminer les modalités d'affichage de ses avis publics;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné et que le projet de règlement a été présenté par la conseillère, Mme Nancy Letendre, lors de la séance de ce conseil du 3 février mars 2019;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

Attendu que toute personne pouvait obtenir une copie du présent règlement conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec;

Attendu que la publication des avis publics sur Internet est un moyen rapide, efficace et économique pour informer les citoyens du territoire de la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham;

Attendu que des copies du présent règlement étaient mises à la disposition du public avant le début de la présente séance;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu qu'un règlement numéro **574-20** soit et est adopté; et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit:

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 2 APPLICATION

Les avis publics assujettis aux dispositions du présent règlement sont ceux exigés en vertu de toute loi ou règlement régissant la Municipalité.

ARTICLE 3 AVIS PUBLIC

L'avis public doit être rédigé en français.



MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

N° de résolution
ou annotation

L'information contenue dans l'avis public doit être complète, compréhensible pour les citoyens et adaptée aux différentes circonstances.

L'original de tout avis public est accompagné d'un certificat de publication signé par la personne qui l'a publié. L'original de cet avis et le certificat de publication qui l'accompagne sont conservés aux archives de la Municipalité.

ARTICLE 4 PUBLICATION

Tout avis public doit être publié sur le site internet de la Municipalité dans une section réservée à cette fin. L'avis public doit aussi être affiché sur le babillard extérieur de l'hôtel de ville, soit au 1962, boulevard St-Joseph Ouest.

ARTICLE 5 DISPOSITIONS FINALES

Le mode de publication prévu par le présent règlement a préséance sur celui prescrit par l'article 431 du Code municipal du Québec ou par toute autre disposition d'une loi générale ou spéciale.

Le présent règlement ne peut pas être abrogé, mais il peut être modifié.

Le gouvernement du Québec peut, par règlement, fixer des normes minimales relatives à la publication des avis publics municipaux.

ARTICLE 6 ABROGATION DES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS

Le présent règlement abroge et remplace tout autre règlement antérieur relatif à la publication des avis publics ainsi que toutes autres dispositions antérieures ou contraires.

ARTICLE 7 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Mme Line Fréchette
Mairesse

Mme Emilie Trottier
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

(2020-03-2969)

4. Avis de motion : Règlement numéro 575-20

Avis de motion est par les présentes donné par M. Joël Jutras, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le *Règlement numéro 575-20 relatif à la réglementation du camp de jour* sera présenté pour adoption.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), le projet de *Règlement numéro 575-20 relatif à la réglementation du camp de jour* est présenté. Le conseiller, M. Joël Jutras, explique le projet de règlement aux personnes présentes. Une copie de ce projet de règlement est déposée lors de la séance

(2020-03-2970)

5. Infotech : Autoriser l'achat d'une banque d'heures au montant de 2 253,51 \$

Il est proposé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'autoriser l'achat d'une banque de vingt-six (26) heures, auprès de la compagnie Infotech Inc., au montant de 2 253,51 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-03-2971)

6. Union des Municipalités du Québec: Autoriser l'inscription des membres du conseil aux Assises annuelles 2020



MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

N° de résolution
ou annotation

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

(2020-03-2972)

7. Autoriser le remboursement des frais de vidange de fosse septique

Attendu que le propriétaire de l'immeuble a dû faire vidanger la fosse septique en urgence au début 2020;

Attendu que la vidange systématique aura lieu en septembre 2020 sur l'ensemble du territoire;

Attendu que le propriétaire n'aura pas à faire vidanger la fosse en septembre 2020 et que les frais de vidange sont déjà acquittés;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser le remboursement de la vidange de fosse au propriétaire de l'immeuble matricule 76688 02 4699 au montant de 157,04 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-03-2973)

8. Autoriser l'envoi d'appel d'offres sur invitation pour l'acquisition et l'installation d'une génératrice pour les bureaux municipaux et la salle municipale

Attendu que le *Règlement sur les procédures d'alertes et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* prévoit que la municipalité doit être en mesure de parer à une interruption de l'alimentation électrique au centre de coordination;

Attendu que le *Règlement sur les procédures d'alertes et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* prévoit que la municipalité doit être en mesure de parer à une interruption de l'alimentation électrique au centre de services et d'hébergement temporaire;

Attendu que la municipalité a reçu une aide financière de 35 500 \$ pour la réalisation de ce projet;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu de procéder par appel d'offres sur invitation écrite auprès de deux fournisseurs pour l'acquisition et l'installation d'une génératrice.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-03-2974)

9. Autoriser l'affichage du poste saisonnier de journalier, emploi étudiant pour l'été 2020

Attendu que la municipalité a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du programme Emploi d'été Canada;

Attendu que la municipalité souhaite embaucher un étudiant pour un poste saisonnier de préposé à l'entretien des parcs et des espaces verts;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu de procéder à l'affichage du poste de préposés à l'entretien des parcs et des espaces verts pour la saison estivale 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

N° de résolution
(2020-03-2975)

10. Député provincial de Johnson : Demande de subvention à même l'enveloppe discrétionnaire sur le Programme d'aide à la voirie locale

Attendu que le député dispose d'un budget discrétionnaire à distribuer aux municipalités pour leur permettre de réaliser des améliorations d'infrastructures routières;

Attendu que les travaux projetés visent l'amélioration des infrastructures routières déjà existantes;

Attendu que la municipalité doit effectuer des travaux de scarification et/ou de rechargement de pierres concassées sur le chemin du Sanctuaire, chemin du Golf Ouest, le Petit 4, le 5^{ème} Rang Ouest, la rue Joseph, la route Lebrun et la rue des Œillets et la rue Métivier;

Attendu que la municipalité souhaite procéder à des travaux de creusage et reprofilage de fossés de chemin en 2020;

Attendu les discussions des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, et résolu de demander une subvention à même le budget discrétionnaire du député provincial de Johnson, M. André Lamontagne, au montant de 25 000 \$, afin de permettre les travaux énumérés ci-haut.

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document transmis au député de Johnson, M. André Lamontagne, à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-03-2976)

11. Entreprise Mirroy Inc. : Mandat pour le balai mécanique

Attendu que la municipalité souhaite procéder au nettoyage des rues au printemps;

Attendu que la section du boulevard St-Joseph Ouest situé entre l'intersection de la route Tessier et la limite de la zone urbaine est ajoutée;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'octroyer le contrat, de gré à gré, à la compagnie l'Entreprise Mirroy Inc. pour effectuer les travaux de nettoyage des rues à l'aide d'un balai mécanique, au montant approximatif de 1 700 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-03-2977)

12. Entreprises Bourget : Mandat pour l'abat-poussière

Il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'octroyer le mandat d'épandage d'abat-poussière sur les routes gravelées de la municipalité à Entreprises Bourget pour un montant 17 563,58 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-03-2978)

13. Autoriser l'envoi d'appel d'offres sur invitation pour le fauchage des abords des routes

Attendu que la municipalité souhaite procéder au fauchage des abords des routes municipales;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu de procéder par appel d'offres sur invitation écrite auprès de deux fournisseurs.



MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

N° de résolution
ou annotation

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-03-2979)

14. Transport Plamondon : Mandat pour le transport de la pierre pour le rechargement des routes gravelées

Attendu que la municipalité souhaite procéder au rechargement des routes gravelées;

Attendu que la municipalité a procédé par demande de prix auprès de deux (2) fournisseurs;

Attendu que la municipalité a reçu une seule soumission;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu d'octroyer le contrat de transport de la pierre à l'entreprise Transport Plamondon au montant de 6,00 \$ / tonne, taxes non incluses.

Il est également résolu de se procurer la pierre auprès de l'entreprise PCM.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-03-2980)

15. Germain Blanchard : Mandat pour le nivelage des routes gravelées

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, et résolu de mandater l'entreprise Germain Blanchard pour le nivelage des routes gravelées au montant de 3 400 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-03-2981)

16. Compteurs d'eau du Québec : Autoriser l'achat de six (6) compteurs d'eau

Il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'autoriser l'achat de six compteurs d'eau auprès de l'entreprise Compteurs d'eau du Québec au montant de 1744,17 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-03-2982)

17. Morency Société d'avocats s.e.n.c.r.l. : Mandat d'accompagnement pour le dossier de branchement d'eau potable du matricule 7686 58 9156

Attendu que la municipalité a de bonnes raisons de penser que le propriétaire du matricule 7686 58 9156 utilise l'eau du réseau de façon non-conforme;

Attendu qu'une rencontre avec le propriétaire est prévue sous peu;

Attendu que, jusqu'à maintenant, il a toujours été difficile pour les employés municipaux d'avoir accès au système d'eau potable de l'étable;

Attendu que le dossier pourrait nécessiter l'accompagnement d'un avocat;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu de mandater la firme Morency Société d'avocats s.e.n.c.r.l. pour l'accompagnement dans le dossier de branchement d'eau potable, si nécessaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-03-2983)

18. C.P.T.A.Q. : Appui à la demande de la compagnie 9338-7504 Québec Inc. afin d'autoriser la poursuite de l'exploitation d'une carrière sur les lots 4 687 002 et 4 686 993.



MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

N° de résolution
ou annotation

Attendu que le propriétaire des lots 4 687 002 et 4 686 993 demande l'appui de la municipalité pour déposer une demande d'autorisation auprès de la C.P.T.A.Q.;

Attendu que la demande vise la poursuite d'un usage autre qu'agricole sur une partie des lots 4 687 002 et 4 686 993;

Attendu que la poursuite de cet usage, soit l'exploitation d'une carrière sur une partie approximative de 14 600 mètres carrés du lot 4 687 002 est conforme au règlement de zonage de la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham;

Attendu que l'agrandissement de l'usage d'une carrière sur une partie approximative de 18 100 mètres carrés du lot 4 686 993 est conforme au règlement de zonage de la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham

Attendu que l'exploitation de la carrière a déjà fait l'objet d'une autorisation auprès de la commission de protection du territoire et des activités agricoles portant le numéro 368024;

Attendu que les lots visés par la demande sont situés en zone agricole;

Attendu que la demande n'entre pas en contradiction avec les critères décisionnels prévus à l'article 62 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

Attendu que le potentiel agricole de ce lot et des lots avoisinants est faible;

Attendu que le potentiel des sols est de classe 4-6MF, soit des sols qui comportent des facteurs limitatifs très graves qui restreignent la gamme des cultures et de classe 4-4FW, soit des sols qui comportent des facteurs limitatifs assez sérieux qui réduisent la gamme des cultures possibles ou nécessitant des mesures particulières de conservation, selon le *Résumé des codes de classification du potentiel des sols*;

Attendu que la superficie visée par la demande sur le lot 4 687 002 est déjà utilisée à des fins autres que l'agriculture ce qui limite ses possibilités d'utilisation à des fins d'agriculture;

Attendu que la demande d'autorisation n'aura aucun effet sur l'homogénéité de la zone agricole;

Attendu qu'il n'y aura pas de conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants notamment, compte tenu des normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes;

Attendu que la demande d'autorisation n'entraînera pas de conséquence résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production;

Attendu qu'une autorisation à des fins autres que l'agriculture n'aura aucun effet sur les activités agricoles existantes, les ressources d'eau et les possibilités agricoles des lots voisins;

Attendu que la circulation de camion et de véhicules-outils est interdite sur le 5^{ème} rang, conformément à l'article 3 du règlement 441-11 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils;

Attendu que la fondation du 5^e rang n'est pas prévue pour accueillir le transport de véhicules lourds;

Attendu que le transport de véhicules lourds abîme la chaussée et la fondation de la route de façon majeure et permanente;

Attendu que la demande est conforme aux règlements municipaux;

Attendu qu'aucun espace à l'extérieur de la zone agricole n'est disponible pour réaliser ce projet tel que présenté;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;



MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

N° de résolution
ou annotation

En conséquence, il est proposé et résolu de ne pas appuyer la demande d'autorisation du propriétaire du lot 4 686 971;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-03-2984)

19. Demande d'exclusion de la zone agricole afin d'inclure une partie du lot 4 433 613 à l'exclusion

Attendu que la décision de la CPTAQ portant le numéro 418102 a autorisé l'exclusion de la zone agricole les lots 4 433 583, 4 687 032 et 4 687 036;

Attendu que le promoteur du projet doit respecter une densité de 10 logements à l'hectare à l'intérieur des lots 4 433 583, 4 687 032 et 4 687 036;

Attendu que le promoteur souhaite utiliser une parcelle de 17,2 mètres carrés du lot 4 433 613 pour atteindre ses objectifs de densification;

Attendu qu'en vertu de l'article 58.4 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), un avis de la MRC de Drummond est requis à la lumière des objectifs de son schéma d'aménagement ainsi qu'un avis relatif à la conformité de la demande;

Attendu qu'il est en conséquence nécessaire d'obtenir l'avis et l'appui de la MRC de Drummond au soutien de cette demande d'exclusion;

Attendu que, par la suite, ce dossier sera transmis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour approbation;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu de demander l'appui à la MRC de Drummond à la demande d'exclusion de la zone agricole pour une superficie de 17,2 mètres carrés du lot 4 433 613 présentée par la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des membres présents de ce conseil.

(2020-03-2985)

20. MAMH : Demande de prolongation de six (6) mois pour la refonte de la réglementation en urbanisme

Attendu que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Drummond (règlement MRC-773-1) a été adopté le 12 avril 2017;

Attendu que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Drummond (règlement MRC-773-1) est entré en vigueur le 25 juillet 2017;

Attendu que la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham a entamé la refonte et le remplacement complet de l'ensemble de ses règlements d'urbanisme, soit le règlement de zonage, de construction, de lotissement et de permis et certificat;

Attendu que la municipalité a entamé la refonte complète de son plan d'urbanisme;

Attendu que le délai initial de deux ans pour la refonte des règlements d'urbanisme prend fin le 25 juillet 2019;

Attendu que la municipalité a déjà obtenu une prolongation jusqu'au 1er juin 2020;

Attendu que la procédure pour le remplacement complet des règlements d'urbanisme est plus longue que la procédure de règlement de concordance;

Attendue que la municipalité a octroyé le mandat de la refonte complète de ses règlements d'urbanisme à la firme SCU Service Conseil en Urbanisme le 1er octobre 2018;

Attendue que la rédaction de l'ensemble des règlements d'urbanisme devrait être complétée en mai 2020;



MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

N° de résolution
ou annotation

Attendu que le processus référendaire en vue de l'adoption des règlements d'urbanisme devrait être complété lors de la rencontre du conseil municipal de décembre 2020;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu à l'unanimité que le conseil demande au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de prolonger le délai pour l'adoption des règlements de refonte nécessaire suite à l'adoption du règlement MRC-773-1 adoptant le SADR de la MRC de Drummond jusqu'au 1^{er} décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-03-2986)

21. Énerco Groupe-conseil Inc. : Mandat pour la réalisation des plans d'ingénierie pour le nouveau bâtiment au parc du Sanctuaire

Attendu que la municipalité souhaite construire un nouveau bâtiment au parc du Sanctuaire;

Attendu que la *Loi sur les ingénieurs* décrète que la construction d'un édifice public constitue le champ de pratique de l'ingénieur;

Attendu que la municipalité a procédé par demande de prix conformément au règlement municipal 548-18 portant sur la gestion contractuelle;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu de mandater la firme Énerco Groupe-conseil Inc. pour la réalisation des plans d'ingénierie au montant de 16 878,33 \$, taxes incluses.

Les frais de visites de chantier ne sont pas inclus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-03-2987)

22. MRC de Drummond : Dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds culturel pour la réalisation du festival Au Goût du Sanctuaire

Attendu que la municipalité souhaite organiser un festival au Parc du Sanctuaire afin de faire connaître les producteurs, artisans et artistes de la région et ainsi contribuer à la vitalité du territoire;

Attendu que le conseil est d'avis que l'achat local protège l'environnement en diminuant les gaz à effets de serre;

Attendu que le festival *Aux Goûts du Sanctuaire* se veut un événement éco-responsable;

Attendu que le festival proposera également un spectacle de musique en fin de journée;

Attendu que la première édition du festival nécessite un investissement majeur de la part de la municipalité;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, et résolu de déposer une demande d'aide financière auprès du Fonds culturel pour un montant de 2 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(2020-03-2988)

23. Présentation et approbation des comptes à payer

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à cette séance du conseil la liste des comptes à payer, savoir :

Dépenses autorisées en vertu du Règlement
numéro 543-19 sur la délégation de pouvoir

39 928.27 \$



MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

N° de résolution
ou annotation

Salaires nets payés en février 2020	21 383,14 \$
Dépenses autorisées et approuvées par résolution	18 903,80 \$
Dépenses à approuver par le conseil du 2 mars 2020	23 946,78\$
Total des dépenses au 2 mars 2020 :	104 161,99 \$

Il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la présente liste des comptes à payer au 2 mars 2020 et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, à en effectuer le paiement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

24. Varia

Les points suivants sont ajoutés à l'ordre du jour :

24. **a) MAMH : Octroi de la subvention pour le projet de mise en commun destiné à l'embauche d'un coordonnateur en loisirs**

La mairesse, Mme Line Fréchette, informe les citoyens dans la salle de l'obtention d'une subvention de 50 000 \$ destiné à l'embauche d'une ressource en loisirs en commun avec la municipalité de Saint-Bonaventure.

(2020-03-2989)

24. **b) Dépôt de la lettre de démission du directeur du Service de sécurité des incendies**

Le conseil prend acte de la lettre de démission du directeur du Service de sécurité des incendies datée du 15 janvier 2020.

(2020-03-2990)

25. **c) Autorisation pour la signature de l'entente de fin d'emploi du directeur du Service de sécurité des incendies**

Attendu que, le 15 janvier 2020, M. Sylvain Lachapelle a informé la municipalité de sa démission au poste de directeur du Service de sécurité des incendies de la municipalité;

Attendu que M. Sylvain Lachapelle propose de quitter ses fonctions à la fin juillet 2020 afin d'assurer le suivi des dossiers et le transfert des connaissances;

Attendu que M. Sylvain Lachapelle souhaite occuper le poste d'assistant-directeur;

Attendu que le comité du personnel a rencontré M. Sylvain Lachapelle;

Attendu que lors de cette rencontre, M. Sylvain Lachapelle a expliqué les raisons de sa démission;

Attendu que lors de la rencontre, M. Sylvain Lachapelle a confirmé être prêt à quitter son poste de directeur du SSI immédiatement;

Attendu que lors de la rencontre, M. Sylvain Lachapelle a également confirmé son intention de demeurer actif au sein du SSI peu importe le poste qu'il occupera;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu de permettre à M. Sylvain Lachapelle de quitter son poste avant la date prévue dans sa lettre de démission, soit le 23 mars 2020, tout en maintenant son salaire de directeur jusqu'au 31 juillet 2020 afin d'assurer une transition harmonieuse, un transfert des connaissances et de l'information adéquats auprès de son successeur.

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale, Mme Emilie Trottier, à signer pour et au nom de la municipalité, l'entente de fin d'emploi préparée en collaboration avec M. Sylvain Lachapelle et présentée aux membres du conseil.



MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

N° de résolution
ou annotation

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

La conseillère, Mme Stéphanie Bonin, se retire de la discussion pour le point suivant.

(2020-03-2991)

25. d) Embauche de M. Christian St-Sauveur au poste de directeur par intérim du Service de sécurité des incendies

Attendu que, le 15 janvier 2020, M. Sylvain Lachapelle a informé la municipalité de sa démission au poste de directeur du Service de sécurité des incendies de la municipalité;

Attendu que M. Sylvain Lachapelle recommande l'embauche de l'assistant-directeur, M. Christian St-Sauveur au poste de directeur du Service de sécurité des incendies;

Attendu que cette recommandation est appuyée par les pompiers de Saint-Majorique;

Attendu que le comité du personnel a rencontré M. Christian St-Sauveur individuellement;

Attendu que lors de la rencontre, M. Christian St-Sauveur a confirmé être prêt à assumer les fonctions du poste de directeur par intérim du SSI immédiatement;

Attendu qu'à titre de directeur par intérim, il sera de sa responsabilité de proposer la structure hiérarchique la mieux adaptée;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Christian St-Sauveur, et résolu de nommer M. Christian St-Sauveur, directeur par intérim du Service de sécurité des incendies à compter du 23 mars 2020, aux conditions prévues à la Politique Administrative en salariale 2020;

Il est également résolu de ne pas pourvoir le poste d'assistant-directeur pour l'instant afin de permettre au nouveau directeur par intérim de proposer une structure hiérarchique dans un délai de six (6) à compter du 23 mars 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

26. Période de questions

Les personnes présentes sont invitées par la mairesse, Mme Line Fréchette, à poser leurs questions.

27. Levée de la séance

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés.

Il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras de lever la séance du conseil, à 20 heures et 10 minutes.

Mme Line Fréchette
Mairesse

Mme Emilie Trottier
Secrétaire-trésorière

La mairesse, Mme Line Fréchette, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions au sens de l'article 142.2 du *Code municipal du Québec* et décide de ne pas exercer son droit de veto.



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Mme Emilie Trottier
Secrétaire-trésorière



MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

N° de résolution
ou annotation